



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/04/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX, Daniel TANNER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Charles NECTOUX à Cyrille CUENOT, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.04.25.14

OBJET : Convention pour le fleurissement du Centre Commercial des Muguets

Monsieur Jean-Marc PIREAUX, Adjoint délégué au Développement économique, à l'Emploi, l'Insertion et au Commerce de proximité, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention a été signée par la Mairie avec l'UCCCM (Union Commercante du Centre Commercial Les Muguets – association loi 1901 à but non lucratif) concernant l'entretien des espaces floraux mis en place par cette dernière.

Cette convention a été signée pour une durée d'un an et arrive à son terme.

Le fleurissement des différents bacs colorés acquis et installés par l'association a permis de rendre le centre commercial plus agréable.

Une dynamique positive s'est installée entre les commerçants et la Mairie. Une quinzaine commerciale est organisée du 30 avril au 07 mai 2016.

Cette initiative de fleurissement s'inscrit dans un mouvement plus global de redynamisation du centre commercial. Deux réunions annuelles sont organisées entre les Eius, le service Développement Economique et l'union commerçante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le renouvellement de la convention relative au fleurissement du Centre Commercial Les Muguets pour une durée de 1 an renouvelable par voie expresse jusqu'en mai 2017.**
- **AUTORISE le maire à signer la convention**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 26/04/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 27 AVR. 2016

Le Maire

Michel BACCONIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.